



Code éthique de l'USF

Référence	RGT/GOV-007
Édition	002
Mise en application	Février 2017

Sommaire

1. Préambule	Page 03
2. Objet	Page 03
3. Valeurs, Vision et Mission de l'USF	Page 04
3.1 Valeurs	Page 04
3.2 Vision	Page 04
3.3 Mission	Page 04
4. Devoirs et engagement éthique des parties prenantes de l'USF	Page 06
4.1 Devoirs généraux	Page 06
4.2 Engagement éthique des membres du Conseil de gouvernance	Page 06
4.3 Engagement éthique des membres du Conseil de l'Université	Page 07
4.4 Engagement éthique des membres du corps enseignant	Page 07
4.5 Engagement éthique du personnel administratif	Page 08
4.6 Engagement éthique du personnel technique	Page 08
4.7 Engagement éthique des étudiants	Page 09
4.8 Engagement éthique des fournisseurs	Page 09
5. Engagement éthique dans le domaine de la recherche	Page 09
6. Conduite éthique	Page 11
7. Annexe : Formulaire d'engagement	Page 12

1- Préambule

Le présent document énonce les lignes directrices relatives à l'éthique au sein de l'Université Sainte Famille (USF). Ces lignes ne peuvent être en opposition avec :

- La Déclaration universelle des droits de l'Homme,
- Le cadre juridique de la République libanaise,
- Les objectifs, les valeurs et les principes de la Congrégation des Sœurs Maronites de la Sainte Famille (SMSF),
- Les préceptes de la déontologie académique.

Le préambule ainsi que l'annexe sont considérés comme parties intégrales du présent code.

La signature, apposée sur le présent document ainsi que sur l'engagement fourni en annexe, symbolise une reconnaissance du contenu du code.

Le code d'éthique s'adresse à tous les membres de la communauté universitaire de l'USF, quel que soit leur statut, catégorie ou niveau hiérarchique.

La communauté universitaire de l'USF est constituée des parties prenantes suivantes :

- Le Conseil de gouvernance
- Le Conseil de l'Université
- Le corps enseignant
- Le personnel administratif
- Le personnel technique
- Les étudiants
- Les fournisseurs.

2- Objet

Le code d'éthique a pour objet d'encadrer les rapports professionnels entre les membres et les composantes de la communauté universitaire de l'USF.

3- Valeurs, Vision et Mission de l'USF

3.1 Valeurs

L'USF exerce sa mission en s'appuyant sur les valeurs évangéliques et sur les quatre piliers principaux :

- La reconnaissance que l'étudiant est au cœur de la formation,
- L'ouverture et le renforcement des échanges internationaux,
- L'importance donnée aux innovations pédagogiques et technologiques,
- L'attribution d'un encadrement rigoureux aux étudiants.

De ces quatre piliers découlent des valeurs fortes qui donnent à l'Université les caractéristiques fondamentales suivantes :

- 1- Excellence : promouvoir l'excellence, la rigueur, et la qualité dans toutes les activités scientifiques, socio-culturelles et de recherche.
- 2- Créativité : construire un milieu de vie stimulant et avoir la volonté d'innover et d'introduire des réflexions originales et aboutissantes.
- 3- Respect : traiter toute personne avec équité et dignité et adopter un langage apaisé et respectueux.
- 4- Collaboration : promouvoir la démarche participative, soutenir le travail d'équipe et renforcer l'esprit d'échange et d'ouverture.

3.2 Vision

L'USF vise à devenir un pôle d'excellence dans le domaine de l'Enseignement Supérieur et de la recherche scientifique en procédant de la façon suivante :

- L'USF se voit reconnue pour sa bonne réputation comme prestataire des diplômes de qualité mais aussi pour son rôle socio-économique dans une perspective de responsabilité sociétale et de développement durable.
- L'USF s'engage à mobiliser ses ressources et à renforcer la base d'une Université qui se veut polyvalente et forte dans le domaine de la recherche et d'un enseignement sérieux et innovant.
- L'USF cherche à affirmer sa place, à développer ses programmes de formation et à améliorer l'efficacité de ses processus de gestion.
- L'USF veille à définir ses parties intéressées, internes et externes, tout en œuvrant pour répondre à leurs attentes implicites et explicites.

3.3 Mission

La mission de l'Université Sainte Famille est régie par les principes :

- définis par les Constitutions des Sœurs Maronites de la Sainte Famille, à savoir, « le service de l'Homme, de la Famille et de la Société ».
- déterminés par la conception de l'Église Catholique, de l'Enseignement Supérieur.
- dictés par la Constitution libanaise, notamment ceux relatifs à la liberté de l'enseignement et la sauvegarde de la diversité culturelle et religieuse.

Quant aux objectifs que l'USF œuvre à atteindre dans le cadre de sa mission éducative, ils consistent à :

- Dispenser l'Enseignement Supérieur, suivant les meilleures normes mondiales de la qualité, à travers des programmes d'études, qui seraient approuvés par le ministère de l'Éducation nationale au Liban, et lui permettant de doter ses diplômés de la compétence scientifique et du professionnalisme (le savoir, le savoir-faire, et le savoir-être) nécessaires à leur insertion sur le marché du travail.
- Former des chercheurs dans les domaines des spécialisations enseignées à l'USF et contribuer au développement de la recherche scientifique et à sa diffusion.
- Assurer la formation continue – à travers des sessions qui seraient organisées par l'USF dans le cadre de ses spécialisations – à ceux qui travaillent dans le secteur privé et public, afin qu'ils soient à jour des nouvelles techniques de travail qui les concernent ; et à ceux qui ne travaillent pas encore, pour préparer leur accès au marché du travail grâce à la formation professionnalisée ou la reconversion professionnelle ; pourvu que les premiers et les seconds soient d'un niveau universitaire.
- Entretenir l'esprit du dialogue et de la coopération au sein de l'USF, pour contribuer à l'édification d'une société de paix qui soit conforme aux valeurs évangéliques et humaines qui « prospèrent les foyers, protègent les familles, et prémunient le tissu social contre la corruption » ¹.

¹ Extrait de la lettre du Père Fondateur, le Patriarche Elias Hoyek, le 14 août 1915 (voir aussi l'article 4/c des Constitutions de la Congrégation des Sœurs Maronites de la Sainte Famille)

4- Devoirs et engagement éthique des parties prenantes de l'USF

4.1 Devoirs généraux

Les membres de la communauté universitaire de l'USF doivent agir, individuellement et collectivement, dans l'exercice de leurs fonctions avec intégrité, loyauté et bonne foi. Ainsi, pour se conformer aux exigences du Code d'éthique, ils doivent :

- Respecter l'identité catholique de l'USF et sa mission,
- Respecter les droits naturels et sociaux de la personne,
- Respecter les lois, règlements, politiques et directives internes et externes en vigueur,
- Utiliser, de manière responsable, les biens et les ressources matérielles et immatérielles,
- Faire preuve de discrétion et garantir la confidentialité des informations, quelle que soit leur nature,
- Éviter tout conflit d'intérêts,
- Proscrire toute forme de discrimination,
- S'interdire toute forme de harcèlement.

4.2 Engagement éthique des membres du Conseil de gouvernance

Les membres du Conseil de gouvernance s'engagent à :

- Assurer la réalisation de la mission de l'USF,
- Contribuer au développement de l'USF,
- Faire preuve d'objectivité et prioriser l'intérêt général de l'USF,
- Respecter le caractère confidentiel des discussions et des procès-verbaux,
- Sauvegarder la réputation de l'USF et de tous ses membres.

4.3 Engagement éthique des membres du Conseil de l'Université

Les membres du Conseil d'université s'engagent à :

- Optimiser le devenir de l'USF à court, moyen et long terme,
- Favoriser un milieu de travail dans lequel les personnes sont traitées avec équité et respect,
- Veiller au maintien d'un climat de collégialité permettant l'instauration de débats,
- Garantir la qualité de la formation dispensée aux étudiants,
- Procéder à une évaluation constante de l'enseignement prodigué, des plans d'études et de leurs contenus,
- Respecter le caractère confidentiel des discussions et des procès-verbaux,
- Ne pas porter atteinte à la réputation de l'USF, de ses administrateurs ou des personnes qui y œuvrent,
- Ne pas faire usage des avantages que confère la fonction à des fins personnelles ou en faveur de parents et de proches,
- Soumettre toute activité externe au devoir de loyauté envers l'Université.

4.4 Engagement éthique des membres du corps enseignant

Les membres du corps enseignant s'engagent à :

- Mener l'enseignement et la recherche en conformité avec les normes éthiques et professionnelles universelles.
- Proscrire toute forme de discrimination en rapport avec le genre, la nationalité, l'appartenance ethnique, le statut social, la religion, les opinions politiques, le handicap et la maladie.
- Respecter les programmes d'études définis par l'Université dans le cadre des obligations ministérielles.
- Œuvrer à l'actualisation constante des méthodes d'enseignement et des contenus pédagogiques en se tenant informés des innovations, en pratiquant leur auto-évaluation et en respectant les évaluations organisées par l'institution.
- Veiller au respect de la confidentialité du contenu des délibérations et débats tenus au sein des différentes instances dans lesquelles ils siègent.
- Ne pas abuser du pouvoir que leur confère leur profession.
- Gérer honnêtement tous les fonds qui leur sont confiés dans le cadre de l'Université.
- Faire preuve de conscience professionnelle dans l'accomplissement de leurs tâches.
- S'abstenir d'utiliser leur statut d'universitaire et d'engager la responsabilité de l'Université à des fins personnelles.

4.5 Engagement éthique du personnel administratif

Le personnel administratif s'engage à :

- Travailler avec professionnalisme et loyauté en mettant à contribution leurs connaissances, leurs habiletés et leur expérience.
- Faire preuve d'honnêteté, de sincérité et de cohérence dans leurs rapports avec autrui pour préserver un milieu de travail positif.
- Contribuer à la qualité de la formation académique, notamment par la promptitude, l'exactitude, la justesse des renseignements donnés, la courtoisie et la qualité des services rendus.
- Protéger toute information non publique, même en l'absence d'une obligation formelle de secret, qu'il s'agisse d'informations concernant l'Université, les étudiants ou les tiers.
- Respecter la vie privée d'autrui et la confidentialité des renseignements personnels.
- Ne pas utiliser les lieux de travail en dehors de l'horaire de travail.
- Ne pas utiliser les lieux de travail pour des intérêts personnels.

4.6 Engagement éthique du personnel technique

Le personnel technique s'engage à :

- Respecter les conditions optimales permettant d'avoir un climat universitaire propice à l'enseignement.
- Promouvoir la transparence et la loyauté.
- S'acquitter de ses tâches avec professionnalisme.
- Utiliser judicieusement les ressources mises à sa disposition.
- Respecter la neutralité et l'objectivité.
- Se conduire d'une manière juste et honnête.
- Manifester de la considération à l'égard de toutes les personnes avec qui il interagit dans l'exercice de ses fonctions.
- Faire preuve de courtoisie, d'écoute et de discrétion.
- Accomplir sa mission avec diligence et célérité.

4.7 Engagement éthique des étudiants

L'étudiant s'engage à :

- Fournir les informations exactes et précises lors de son inscription et s'acquitter de ses obligations administratives envers l'établissement.
- Respecter la réglementation en vigueur.
- Ne pas frauder ou recourir au plagiat.
- Respecter la dignité et l'intégrité des membres de la communauté universitaire et leur droit à la libre expression.
- Faire preuve de civisme et de bonnes manières dans l'ensemble de ses comportements.
- Préserver les locaux et les matériels mis à sa disposition, dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène de l'établissement.

4.8 Engagement éthique des fournisseurs

Les fournisseurs s'engagent à :

- Fournir des services et des produits qui doivent satisfaire les normes de qualité requises par la législation en vigueur et qui répondent aux exigences de qualité de l'Université.
- Faire preuve d'honnêteté, lutter contre la corruption sous toutes ses formes et être conscients que le salarié de l'Université ne peut offrir ni recevoir de cadeau, paiement ou autre avantage pouvant influencer ou donner l'apparence d'influencer une décision commerciale. Ceci s'applique également à toute personne proche du salarié (famille, ami, etc.).
- Respecter la confidentialité des informations fournies par l'Université.

5- Engagement éthique dans le domaine de la recherche

La responsabilité de l'Université est d'œuvrer au rayonnement scientifique et culturel de la collectivité dans la recherche de la qualité et la promotion de l'excellence, dans la reconnaissance de la complémentarité des disciplines et dans l'ouverture à la critique. La recherche est une mission centrale de l'Université. Les questions d'éthique et d'intégrité sont au cœur de la recherche universitaire à l'USF. L'enseignant-chercheur est responsable du respect des principes d'éthique et de déontologie universitaire. Il doit, dans l'exercice de ses fonctions,

agir avec soin, diligence, compétence, intégrité, indépendance, loyauté et bonne foi pour les intérêts de l'USF.

Pour ce faire, l'Université s'est dotée de normes pour s'assurer que les participants aux recherches soient traités selon les principes les plus fondamentaux de l'éthique de la recherche, soit :

- Le respect des personnes,
- La prise en compte du bien-être,
- La justice.

Dans l'activité de recherche, il faut respecter les normes éthiques suivantes :

- Toute recherche doit respecter les droits fondamentaux des personnes concernées, enfants ou adultes.
- Toute recherche doit éviter de nuire à des personnes ou à des institutions.
- Toute recherche impliquant la participation active d'individus doit être conduite avec le consentement libre et éclairé des intéressés.
- Toute personne ou tout groupe a droit au traitement confidentiel de toutes les données le concernant, pendant et après la recherche.
- Le chercheur utilise les informations recueillies dans le cadre d'une recherche à des fins scientifiques. Il évite de s'en prévaloir pour faire pression sur des personnes ou s'assurer quelque avantage que ce soit.
- La propriété intellectuelle doit être respectée, ce qui interdit que l'on fasse passer pour sien, fût-ce par omission, un travail que l'on n'a pas accompli.

6- Conduite éthique

Le Code présente les normes de conduite éthique à adopter dans notre milieu de travail et dans nos relations avec les tiers. Il propose aussi des lignes directrices en accord avec les valeurs et la réputation de l'USF.

Le respect d'autrui est essentiel pour que puissent s'établir des liens de confiance entre les divers partenaires de l'Université. Ce respect doit se manifester quel que soit le niveau hiérarchique ou le rôle d'une personne au sein de l'établissement.

L'institution et tous ses membres sont responsables de leurs actes, ils sont donc tenus d'adopter une conduite éthique et de répondre à leurs devoirs.

Chacun a droit au respect de sa personne, de son image et de sa dignité. L'aspect vestimentaire est une composante importante d'une conduite éthique.

Adopter une tenue et un comportement adéquat relève de la responsabilité de chaque membre de la communauté universitaire.

ANNEXE

Formulaire d'engagement

Tout membre de la communauté universitaire de l'Université Sainte Famille ainsi que toutes les parties prenantes doivent déclarer avoir pris connaissance, par écrit, du Code d'éthique de ladite institution. Chacun doit également en comprendre le sens et la portée et s'engager à le respecter, sans équivoque.

Je déclare avoir pris connaissance du Code d'éthique de l'USF. Je reconnais en saisir le sens et la portée et je m'engage à le respecter.

Lu et approuvé

Prénom et Nom Date d'entrée dans l'établissement _ / _ / ____

Poste (s) : 1- _____

2- _____

3- _____

Signature :

Lieu :

Date : _ / _ / ____